

## Commune de MESNOIS

### Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois, **le JEUDI 6 mars** à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaients présents : BERREZ Serge, CACHOT Jean 1<sup>er</sup> adjoint, CABUT Danielle 2<sup>ème</sup> adjointe, BAIGUE Xavier, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : BERTHET Audrey, PEAN Franck, ROUSSEL Frédéric.

Quorum : 6 conseillers présents nécessaires (pouvoirs non comptabilisés dans les présents)

Secrétaire de Séance : PETITCOLAS Alain a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
2. Marché public rénovation de la mairie : résultats du 2<sup>ème</sup> appel d'offre et suite à donner
3. Avis sur l'arrêt du PLUI du Pays des Lacs
4. Révision des statuts Terre d'Emeraude Communauté
5. Mise à jour des locataires baux à fermage
6. Questions diverses ;

- 
1. Approbation du procès-verbal du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :  
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Marché public rénovation de la mairie :  
Rappel : 2 lots ont été attribués au 1<sup>o</sup> appel d'offre  
Lot N°2 : Extérieurs et Maçonnerie pour un montant de 67 600 €  
(Parkings et assainissement inclus)  
Lot N° 7 : Electricité pour un montant de 11 961 €  
Le lot 3 zinguerie avait été classé « sans suite » ainsi que l'option façade.  
Au 2<sup>o</sup> appel d'offre :  
Seul le lot N°5 : Isolation-plâtrerie-peinture, a été attribué pour un montant de 37 455,94 €  
Celui-ci est validé à l'unanimité par le conseil municipal, ce jour  
Le lot 4a Menuiseries extérieures, est classé infructueux pour devis trop cher ; les lots 4b Menuiseries intérieures et 6 Plomberie n'ont pas trouvés preneurs  
Un 3<sup>o</sup> appel d'offre sera donc nécessaire et sera lancé par M. Grignon dans les plus brefs délais  
Une estimation au plus juste sur les lots manquants, (devis qui seront envoyés lors du 3<sup>o</sup> appel d'offre) fait apparaître  
un coût d'environ 6 615 € pour le lot N°6 : Plomberie  
un coût d'environ 29 151 € pour le lot 4a : Menuiserie Extérieures + 4 108 € d'option Alu/bois (oublié sur le tableau récapitulatif de M. Grignon)  
un coût d'environ 16 695,70 € pour le lot 4b : Menuiserie intérieures + 3 719 € pour les portes (oublié sur le tableau récapitulatif de M. Grignon)

Ce qui porte à un total prévisionnel de : 170 149 € avec l'option fenêtres Alu/bois auquel il faut ajouter les charges annexes : Sidec, diagnostic etc... pour environ 12 516 € HT  
Soit un total estimé à environ **182 000 € HT**

Un débat a eu lieu ensuite, pour essayer de réduire les coûts sur l'ensemble de ce projet  
Les dépenses ci-dessous réalisées ou programmées restent à payer :

- Enfouissement des réseaux (dernière tranche à Mesnois) : 45 430 € dont 36 350 déjà payés sur 2022 reste à régler : **9 080 €**
- Citerne incendie à Thuron : **42 522 € TTC**
- Changement des lampes de rues : 19 600 € pris en charge à 50 % par le SIDEC (convention e lum) soit **9 800 €** restant à charge de la collectivité
- Parking à Rières : **13 200 € TTC**
- Enfouissement des réseaux à Rières : **35 431.68 € nets**  
Il est décidé à l'unanimité de repousser cet investissement à 2024

Pour les travaux Mairie,

Les gains éventuels, pourraient se trouver sur l'abandon de la réalisation de la cour arrière ;  
estimation : 19 000 €

la rénovation du plancher de la salle du conseil : 2 500 €

la simplification des placards (non chiffrée)

L'enlèvement de l'ancien lino : 670 €

Se pose alors l'option fenêtres en Alu/bois

Le conseil se prononce pour, à la majorité, sauf pour la cour arrière (un conseiller n'est pas d'accord).

Il faut attendre la fin des appels d'offre et quelques modifications en plomberie et dans l'agencement des placards, pour valider définitivement, ce projet.

### 3. Avis sur l'arrêt du PLUI du Pays des lacs :

Pour Mesnois : rejet du classement du terrain à côté du camping, pour l'extension éventuelle de ce camping, pour cause de terre agricole.

L'ensemble du conseil soutient la tentative d'argumentation pour une acceptation en classement NL1

Le reste sans changement est validé par le conseil à l'unanimité

Validation définitive, probable du PLUI en septembre prochain

### 4. Révision des statuts Terre d'Émeraude Communauté

Les modifications des statuts :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Terre d'Émeraude Communauté a décidé d'une modification statutaire pour la restitution du Moulin de Pont des Vents à la commune de Montfleur, et d'une modification de l'article 6-2 intitulé : En matière de Petite Enfance et Jeunesse et plus particulièrement le paragraphe qui concerne les établissements scolaires et extrascolaires comme suit :

« *Les établissements périscolaires et extrascolaires :*

*\*Qui sont implantés dans les communes dont l'altitude est inférieure à 420 m et (au lieu de ou) implantés dans les communes dont le collège de rattachement est situé sur le territoire intercommunal, ou situés dans un ensemble immobilier comprenant une structure de petite*

*enfance, ou implantés dans les communes dont le nombre d'hébergements touristiques est supérieur à 30, ou implantés dans les communes qui disposent au minimum de 100 entreprises et de 600 emplois. »*

Cette modification de statuts permet à la commune de Villard d'Héria de conserver sa compétence extra et périscolaire.

Approuvés à l'unanimité

5. Mise à jour des locataires baux à fermage

Des parcelles de terrains agricoles appartenant à Mesnois, étaient loués à M. Chevassus, ces terrains seront désormais exploités par M. Barbier Gael ; cela nécessite une mise à jour des baux à fermage.

Aucunes objections à cette mise à jour validée à l'unanimité par le conseil.

6. Questions diverses

Lampes de rue :

2 options s'offrent à nous :

a) changement complet de la lampe et de sa casquette ; coût 30 000 € HT subventionnés à 50% pour harmoniser les casquettes avec les dernières posées rue de la Mairie et abords proches

b) on garde le globe et on ne change que l'ampoule pour mettre du LED ; coût : 19 683 € HT subventionnés également à 50%

Un « fond vert » peut peut-être amener une autre subvention, avec des conditions de distance entre chaque luminaire ; A vérifier

Le débat est rapide et le conseil, adopte la solution b) à l'unanimité

Location du logement du bas de l'ancienne école :

Celui-ci quitte le logement le 15 mai

Il y a quelques vérifications à faire, au niveau de l'assainissement, avant de remettre un locataire.

Voie douce :

Celle-ci est inondée régulièrement dans sa partie inférieure et un « fossé » se crée dans son milieu, lors de pluie abondante.

Une entreprise doit intervenir, probablement quand elle fera le Parking à Rières, très prochainement.

2 informations :

Il n'y aura pas de fermeture de classe à Pont de Poitte cette année, car une convention sur l'accueil des enfants de – de 3 ans a été signée.

Rendez-vous est pris les samedi 18 et 25 mars pour la poursuite de l'enlèvement de l'amiante (dépôt sauvage existant depuis 2 ans)

La séance a été levée à 22 H 15

Le Maire,  
Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD



Le secrétaire de séance,  
Alain PETICOLAS

